



Rencontres de l'Observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat

L'écosystème du jardin

Samedi 30 septembre 2017

Saint-Julien-Molin-Molette



Accueil

Nicole Forest, Vice-présidente du Parc naturel régional du Pilat, déléguée au patrimoine naturel, puis **Hervé Bernard**, membre du conseil d'administration du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat introduisent la journée des Rencontres de l'Observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat et souhaitent la bienvenue à tous les participants.



Ces journées, ouvertes à tous, et organisées tous les 2 ans, se veulent des moments d'écoute, d'échanges et de partage des enjeux en lien avec la biodiversité. Les jardins ont été mis à l'honneur cette année par le Parc du Pilat et le CPIE des Monts du Pilat et il est alors tout naturel que les rencontres de l'observatoire, pour cette 6ème édition, mettent en avant les jardins et leur rôle dans l'accueil de la biodiversité.

Bilan de l'Observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat

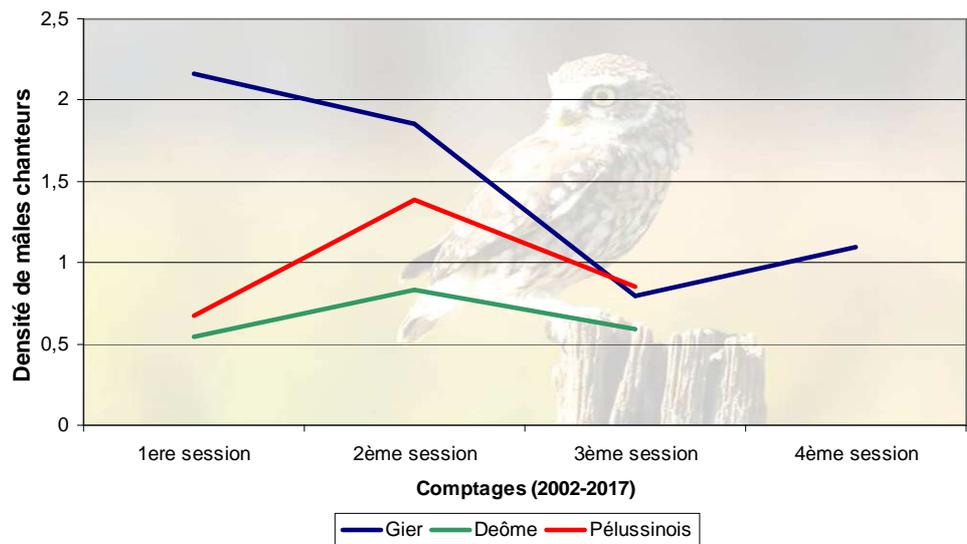
Régis DIDIER, chargé de mission « Biodiversité » au Parc naturel régional du Pilat, présente le bilan des actions menées ces deux dernières années (2016/2017) dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat.

Ce dispositif a été mis en place par le Parc du Pilat en 2009. Son objectif principal est de suivre l'état de la biodiversité et son évolution, comme il est précisé dans l'objectif opérationnel 1.1.1 de la Charte. Quatre volets complémentaires composent l'observatoire :



- Le suivi de la biodiversité : à partir d'inventaires d'amélioration des connaissances réalisés début des années 2000, des espèces, groupes d'espèces et milieux, considérés comme indicateurs de qualité écologique, ont été sélectionnés pour faire l'objet de protocoles de suivi afin de connaître leurs évolutions dans le temps. L'ensemble de ces suivis ont environ une quinzaine d'années d'existence (ce qui est court en

termes de recul). Afin de conforter scientifiquement ces suivis et de pouvoir les inscrire dans une approche globale d'évaluation, un travail de définition de questions évaluatives s'est tenu au cours de l'année 2017 : deux questions chapeau ont été retenues : quelle est l'évolution de la matrice paysagère du Pilat (la matrice correspondant à la mosaïque des milieux qui occupent le territoire du Parc) ? Quelle est l'évolution des espèces à enjeu patrimonial du Pilat ? Ces deux questions sont liées puisque le suivi d'une espèce patrimoniale peut également renseigner sur l'évolution des milieux naturels. Pour répondre à ces deux questions évaluatives de façon objective, 24 indicateurs ont été choisis par le Parc du Pilat et ses partenaires. Les suivis de terrain doivent permettre de renseigner ces indicateurs à pas de temps fixe. Il reste à finaliser ce travail en précisant les protocoles et les modalités de recueil de données. Certaines tendances sont déjà visibles et sont présentées par des graphiques : évolution des populations de chevêches (ci-contre), évolutions des papillons des prairies de fauche et évolution de l'avifaune par grands types de milieux naturels.



- L'animation de dispositifs participatifs : depuis 2007, le Parc du Pilat a souhaité impliquer les Pilatois dans la mise en œuvre de sa charte en les faisant participer notamment à l'observatoire de la biodiversité.



L'observatoire de la flore patrimoniale invite les volontaires à mener une veille active et noter les évolutions de stations de flore rare et/ou protégée. A travers l'observatoire des amphibiens du Pilat, animé par le CPIE des Monts du Pilat, des suivis de sites de reproduction sont réalisés, mais les habitants sont également sollicités afin de participer à des prospections collaboratives ou à des chantiers participatifs. Le Parc du Pilat relaie enfin deux dispositifs nationaux : l'observatoire des papillons des jardins, porté par Noé Conservation, et Phénoclim, programme de sciences participatives pour observer l'impact du changement climatique sur la flore, porté par le Centre de Recherches des Écosystèmes Alpains (CREA). Actuellement environ 75 bénévoles participent plus ou moins activement à ces actions, dont une soixantaine à l'observatoire de la flore patrimoniale du Pilat.

- La gestion et le partage des données : l'observatoire s'inscrit dans des démarches plus globales, tant au niveau local (département ou région) que national. Les flux d'informations permettent d'inter-alimenter ces dispositifs et il est important de faciliter ces échanges. Le Parc du Pilat souhaite donc mettre en place un outil de centralisation des données naturalistes. Un stage réalisé au printemps 2017 a permis de lister l'ensemble des informations contenues dans la base de données du Parc, mais également de choisir un outil de centralisation et de valorisation de celles-ci : Géonature, outil opensource développé par le Parc national des Écrins. Cet outil est en cours d'installation au Parc du Pilat et sera prochainement disponible pour les personnes souhaitant trouver des informations sur le patrimoine naturel du Pilat (remplaçant en partie, sur le volet « Patrimoine naturel », le site « Pilat Patrimoines » mis en place en 2011).

- Le partage et la valorisation : le Parc du Pilat souhaite que l'ensemble des données récoltées dans le cadre de l'observatoire soient partagées avec les communes et plus largement avec le grand public. Dans cet objectif, un dossier documentaire sur la biodiversité du Pilat est désormais disponible et de nombreuses animations sont réalisées sous diverses formes : randonnées nature, ateliers découverte des mares, rencontres au jardin, chantiers participatifs... 150 personnes environ ont participé à ces actions ces deux dernières années. Par ailleurs, le public scolaire est également touché avec le programme « Education au territoire » Enfin, les communes sont accompagnées au maximum afin de valoriser et préserver leur patrimoine naturel (notamment dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme ».



Pour terminer, Régis DIDIER souhaite remercier l'ensemble des acteurs qui permettent de faire vivre cet

observatoire : les partenaires techniques (LPO, FRAPNA, Fédérations départementales de chasse et de pêche, le CBNMC... et le CPIE des Monts du Pilat, co-animateur de l'observatoire), les partenaires financiers (Département de la Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'État), ainsi que les nombreux bénévoles.

Échanges avec la salle :

- ✓ Comment faire pour devenir bénévole et quel secteur doit-on couvrir ?

Régis DIDIER précise que selon le dispositif, les modalités ne sont pas les mêmes : pour l'observatoire de la flore, il est demandé de passer une fois par an sur une localisation précise qui est choisie à l'avance avec les participants, pour l'observatoire des amphibiens, chacun peut faire remonter ses observations autour de chez soi ou lors de balades, pour les papillons, les observations se font dans le jardin, à la fréquence voulue par le participant. Enfin pour Phénoclim, les observations se font dans les environs du jardin et il faut prévoir de passer environ une fois par semaine au printemps et à l'automne.

Pour recevoir toutes les informations nécessaires et débiter ses observations, il suffit de prendre contact avec Régis DIDIER au Parc du Pilat ou au CPIE des Monts du Pilat.

- ✓ Existe-t-il un dépliant présentant les papillons... et ceux qu'il faut observer ?

Régis DIDIER explique qu'un poster des papillons ainsi qu'une plaquette d'identification, édités par Noé Conservation, sont mis à disposition des participants. Pour aller plus loin, il existe des guides d'identification pour chaque groupe. Pour la flore patrimoniale, chaque nouveau participant est accompagné sur place afin de repérer les stations à suivre et connaître les critères pour retrouver la plante année après année.

- ✓ Y a-t-il des études sur les plantes invasives et leurs impacts sur la biodiversité ?

Régis DIDIER confirme que des études sont menées, pas forcément par le Parc puisque les enjeux sont plus globaux. Le CPIE des Monts du Pilat anime la stratégie départementale sur les espèces exotiques envahissantes et anime plus spécifiquement un réseau de référents communaux à l'échelle de la Loire.

- ✓ Dans le cadre du dispositif de suivi de la biodiversité, qu'est-il prévu au cas où des éléments nouveaux, qui n'étaient pas envisagés au départ, apparaissent ?

Régis DIDIER précise que le dispositif construit est évolutif et qu'il est appelé à être ajusté, d'autant plus que les techniques de suivi de la biodiversité évoluent rapidement et qu'elles sont en train de se structurer à différentes échelles. La batterie des 24 indicateurs n'est donc pas figée et fera sûrement l'objet d'évolution au

cours du temps.

- ✓ Quel est le lien entre l'observatoire de la biodiversité et les collectivités locales ? Comment les décideurs prennent en compte les données produites par l'observatoire ?

Régis DIDIER explique que l'objectif principal de l'observatoire est de pouvoir aider à la prise de décisions à différentes échelles, en présentant les éléments récoltés. C'est un outil naturaliste qui permet de donner le plus d'informations possibles aux décideurs pour qu'ils puissent choisir les aménagements futurs en ayant tous les éléments de connaissance nécessaires.

Quelle est la biodiversité au jardin ? Et comment l'observer ?

Anne DOZIERES, directrice de Vigie Nature, présente le Muséum national d'Histoires naturelles et les actions menées en faveur de la connaissance de la biodiversité en lien avec les sciences humaines.



La biodiversité dans les jardins est conditionnée par une multitude de facteurs : des facteurs régionaux tout d'abord (climat, qualité de l'air, eau, sol...) influent sur la potentialité de biodiversité au jardin. Des facteurs intrinsèques au

jardin vont également conditionner la biodiversité présente : la surface, la distance avec d'autres jardins ou espaces de nature, perméabilité des continuités entre jardins, le mode de gestion du jardin (phytosanitaires utilisés, tonte, fréquence des interventions...), les autres espèces présentes (animaux domestiques, plantes ornementales, espèces exotiques envahissantes...). Toutes ces conditions peuvent constituer autant de filtres qui sélectionnent la biodiversité présente dans le jardin.

L'écosystème du jardin apporte des avantages aux activités humaines : c'est ce qu'on appelle les services écosystémiques. Quatre grands types de services peuvent être listés :

- rôle d'approvisionnement des jardins : légumes ou bois de chauffe par exemple,
- rôle de régulation : filtration de l'eau, de l'air, équilibre des températures...,
- rôle de soutien : pollinisation, maintien des sols, équilibres biologiques...,

- rôle culturel : lieu d'apprentissage, bien-être, lieu d'observation et d'émerveillement...

Pour évaluer la biodiversité, il existe plusieurs méthodes complémentaires : la richesse permet de comptabiliser le nombre d'espèces sur un site. L'abondance donne le nombre d'individus par espèce. L'équitabilité concerne la répartition des effectifs entre plusieurs espèces. La composition permet de prendre en compte le statut des espèces : espèces rares, communes, invasives...

Les sciences participatives sont un moyen de récolter des données naturalistes en grand nombre sur un territoire : c'est la mise en relation, voire en partenariat, entre des chercheurs et un réseau de bénévoles observateurs. Depuis le 18ème siècle, le Muséum s'appuie sur des volontaires afin de récupérer un grand nombre de données.

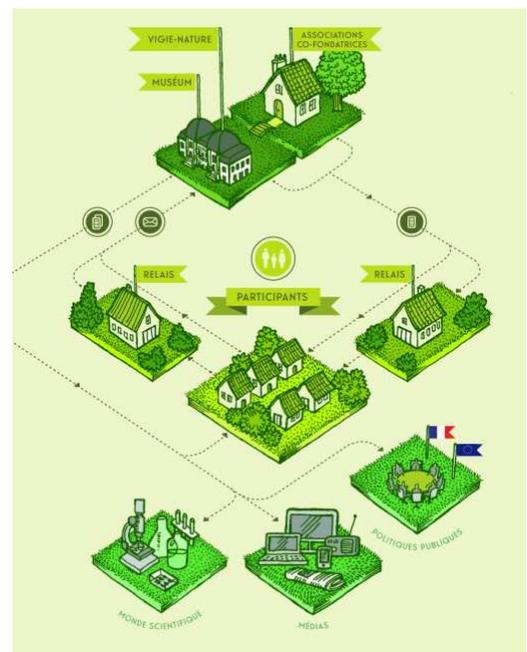
Vigie Nature est un dispositif proposant de multiples programmes de sciences participatives, concernant différents groupes d'espèces. Le programme le plus ancien est le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) qui existe depuis 1989, destiné à un public initié. Le premier observatoire grand public proposé par Vigie Nature a été mis en place en 2006 et concerne les papillons des jardins. Les naturalistes et les chercheurs se sont alors manifestés pour faire part de leurs inquiétudes vis à vis de ce dispositif et de l'utilité de ces observations. En 2010 est lancé le premier observatoire « fonction » et non « espèces » avec le programme Spipoll « Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs ». Chaque dispositif de Vigie Nature est adapté au public cible : scolaires, agriculteurs ou gestionnaires.

L'objectif de ces sciences participatives est triple :

- scientifique : obtenir un large jeu de données dans l'espace et le temps, pour pouvoir comprendre comment les espèces répondent aux grands changements,
- pédagogique : sensibiliser le grand public par l'observation,
- politique : élaborer des indicateurs de l'état de santé de la biodiversité, qui sont transmis ensuite à l'État et à l'Europe, utilisés comme accompagnements aux politiques de conservation.

Les différents programmes proposés par Vigie Nature sont co-portés et co-animés par des structures partenaires du Muséum et peuvent être relayés localement par des structures comme les Parcs naturels régionaux ou associations. Les données remontent ensuite au niveau national, sont analysées et sont transmises aux scientifiques, aux médias, aux politiques, etc.

En 2016, environ 22 000 personnes ont participé aux



programmes de Vigie Nature, dont 14 000 « grand public » et 6 000 scolaires. Un déclin a été observé après un fort engouement au moment du lancement des programmes, dû essentiellement à un manque de retours appropriés aux participants, mais également à une explosion des protocoles de sciences participatives qui ont « noyé » Vigie Nature dans la masse. Mais la tendance, ces dernières années, est à la stabilisation du nombre de participants.

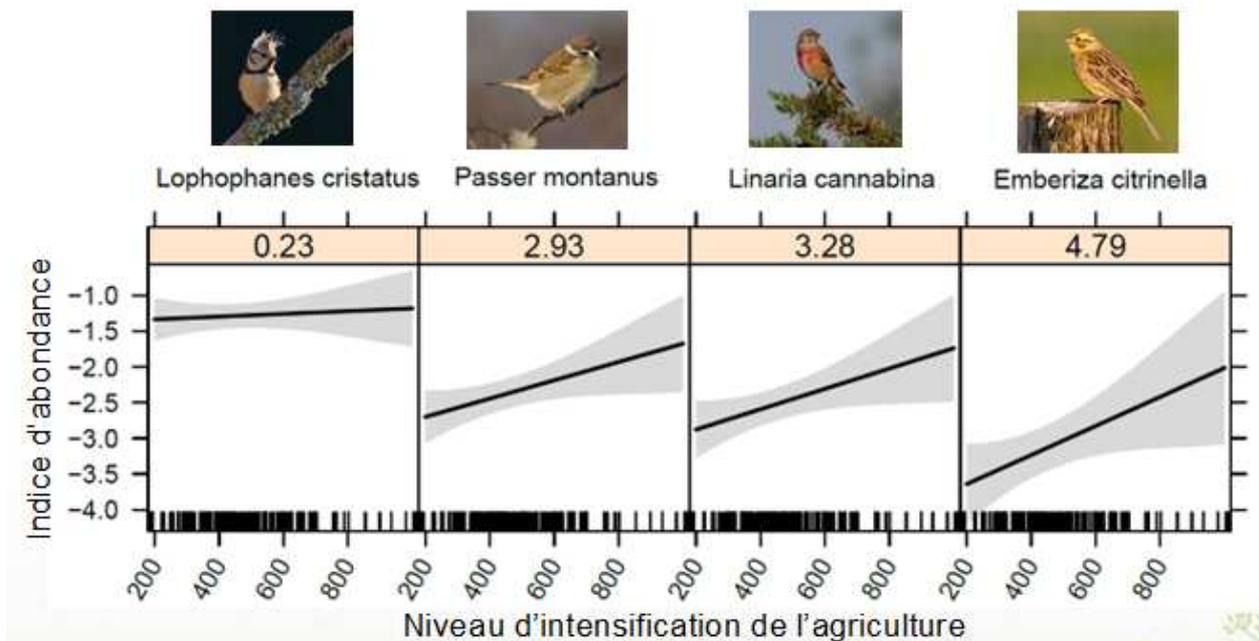
Les protocoles proposés produisent des types de données bien différents (photo, audio...) et permettent d'alimenter des thématiques de recherche variées : 12 thèses de doctorat ont été soutenues, 11 sont encore en cours.

Le temps de la recherche est souvent long : plusieurs années sont nécessaires afin de produire des résultats et en tirer des conclusions. Pourtant il faut réussir à conserver un réseau de bénévoles motivés pour récolter des données : des lettres d'info, des rencontres régulières... permettent de maintenir cette dynamique et de nouveaux outils doivent également émerger.

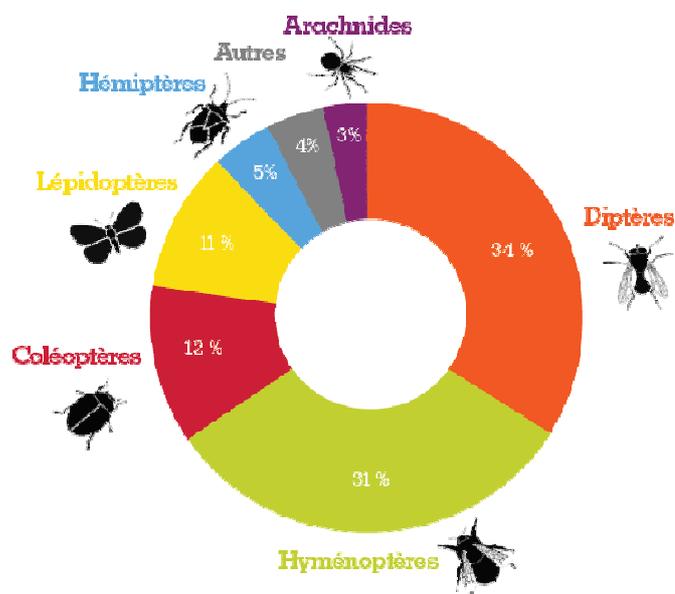
Anne DOZIERES présente ensuite les 4 protocoles de suivi de la biodiversité dans le jardin :

➤ **La biodiversité des jardins**, et plus spécifiquement sur les papillons : pour participer il suffit d'inscrire son jardin avec ses principales caractéristiques sur la plate-forme dédiée à l'opération. Ensuite il est demandé de noter chaque mois, de mars à octobre (pour les mois où des observations sont faites, sans aucune obligation), le nombre maximal de papillons de chaque espèce vus simultanément dans le jardin à partir d'une liste préétablie de 28 espèces ou groupes d'espèces (une plaquette permet de les reconnaître facilement). Depuis le lancement du programme, 10 035 observateurs se sont inscrits, pour 12 000 jardins suivis et 1 519 710 papillons comptés, ce qui a permis de mettre en avant plusieurs phénomènes, pressentis mais jusque-là non prouvés : une relation existe entre l'urbanisation et l'abondance des papillons et les pratiques au jardin influencent les effectifs (sans pesticides ou avec la présence de fleurs, les effectifs sont plus importants). De plus, suite à une enquête, il a été mis en évidence que les observateurs utilisent moins de pesticides dans leur jardin après quelques années d'observations.

➤ **Oiseaux des jardins** : 30 000 jardins sont inscrits pour 2 millions d'observations. Ce dispositif permet d'apporter de la connaissance pour la réalisation de cartes de répartition. A partir de l'analyse de ces données, il a été mis en évidence une relation entre le niveau d'intensification de l'agriculture et l'abondance de l'avifaune présente aux mangeoires dans les jardins, d'autant plus pour les espèces spécialisées des milieux agricoles (voir ci-dessous). Ceci met en lumière le rôle essentiel de refuge pour la biodiversité des jardins.



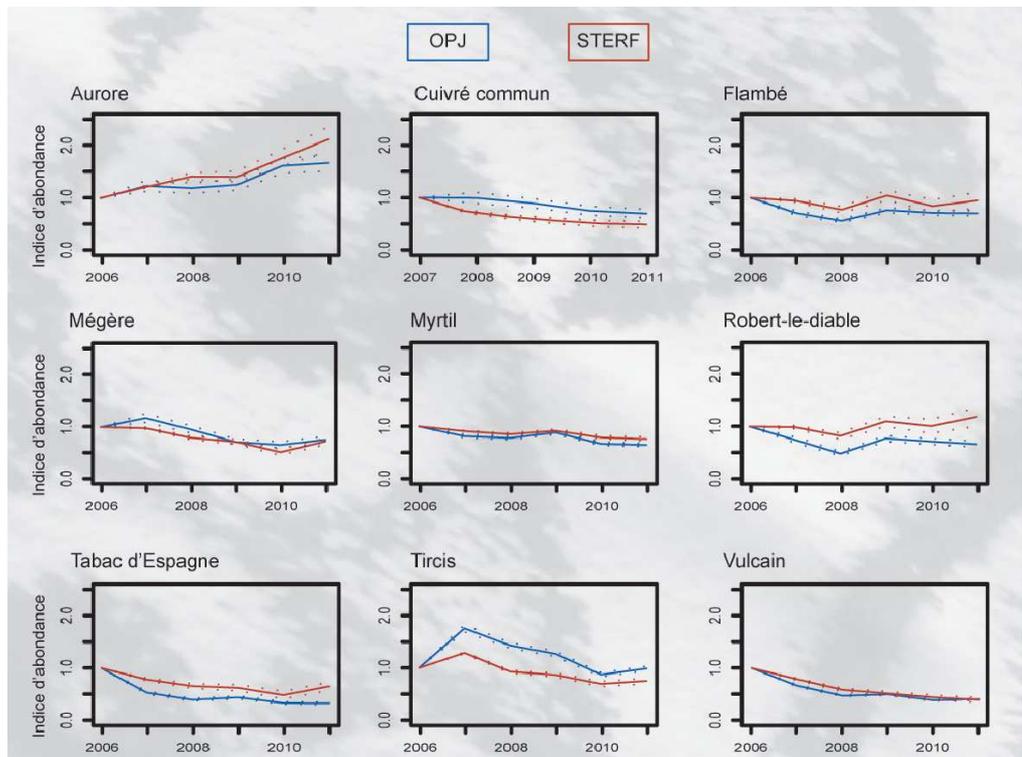
➤ **Spipoll** ou Suivi photographique des insectes pollinisateurs : à partir des données récoltées par les Spipolliens, il a été possible de démontrer que les diptères (ordres des mouches) sont les principaux pollinisateurs avec 34 % des observations (voir ci-contre). Les hyménoptères (ordre des abeilles) ne viennent qu'en deuxième. Une diversité d'espèces pollinise les fleurs et tous ces groupes d'espèces sont indispensables pour obtenir une pollinisation efficace.



➤ **BirdLab** : c'est un outil interactif mis à disposition des observateurs ayant pour objectif de comprendre les mécanismes et comportements des oiseaux aux mangeoires : temps passé, en groupe ou solitaire, les heures de la journée.... Ce suivi a permis notamment de démontrer que les mésanges n'étaient réellement actives qu'à partir du début de la matinée, contrairement à ce qui était communément admis par la communauté des bagueurs d'oiseaux par exemple.

Après ce tour d'horizon des dispositifs participatifs au jardin, Anne DOZIERES présente quelques éléments sur la validité des données collectées. En analysant les données de Spipoll, il a été démontré qu'il y a un effet apprentissage : plus les observateurs ont de pratique, moins le taux d'erreurs d'identification est élevé. A partir

de ces résultats, il est possible de moduler les résultats obtenus par les différents programmes et de prendre en compte cet effet apprentissage. De plus, en comparant les résultats obtenus par l'observatoire des papillons de jardins avec des programmes



destinés aux experts comme le STERF (suivi temporel des rhopalocères de France), les tendances observées sont identiques (ci-contre).

Anne DOZIERES conclut en précisant que l'ensemble de ces outils est destiné à des personnes n'ayant pas de connaissances naturalistes. La grande majorité des participants est complètement novice lorsqu'ils commencent leurs premières observations.

Échanges avec la salle :

- ✓ Comment le grand public peut-il accéder aux observatoires ?

Anne DOZIERES explique que tous les sites dédiés aux observatoires participatifs ne sont pas centralisés sur un seul et même site, ce qui complique un peu la recherche. Mais que des documents, existants ou en cours de rédaction, centralisent toutes les informations comme des flyers ou plaquettes. Le site internet Vigie Nature centralise l'ensemble de ces dispositifs et renvoie vers les sites dédiés à chacun.

- ✓ En observant depuis plusieurs années l'évolution des oiseaux et des insectes, il ressort que certaines espèces sont apparues alors que d'autres disparaissent.

Anne DOZIERES confirme qu'une réduction des effectifs des espèces est constatée globalement. Pour certaines espèces généralistes c'est par contre l'inverse qui est observé. En fonction du changement

climatique et de l'évolution des modes de gestion, il faut s'attendre à une recomposition du pool d'espèces présentes en France.

- ✓ Faire partie d'une association permet de progresser dans la reconnaissance des espèces.

Anne DOZIERES précise que les observatoires se veulent être clé-en-main : aucune connaissance n'est requise pour débiter les observations, même si une aide initiale peut être utile.

- ✓ Où noter les phénomènes qui ne rentrent pas dans un type de suivi ?

Anne DOZIERES explique que les données ponctuelles sont intéressantes et sont centralisées au niveau de l'Inventaire national du Patrimoine naturel. Ces données rentrent alors dans les données d'inventaires et non de suivis. Toutes ces informations apportent de la connaissance sur la répartition des espèces, et peuvent parfois donner lieu à la mise en place d'un dispositif participatif si le besoin s'en fait sentir, comme par exemple pour le frelon asiatique.

- ✓ Que doit-on faire si on trouve un œuf dans la forêt ?

Bertrand MONTAGNY précise que les œufs, comme les oisillons et les adultes sont protégés par la loi. Il ne faut absolument pas les toucher. Lorsque les oisillons sont au sol, les parents continuent à les nourrir, les toucher et les déplacer peut leur être fatal.

Les jardins, outils de préservation de la biodiversité

Béatrice JANKOWIAK, animatrice à la LPO Loire, présente tout d'abord les missions de l'association : la LPO intervient sur la préservation de la biodiversité, au-delà des oiseaux : protection des espèces, gestion des espaces naturels et sensibilisation / éducation du grand public.

Un constat alarmant peut être dressé concernant l'état de la biodiversité à l'échelle mondiale mais également en France :

grâce aux listes rouges de l'UICN, on sait aujourd'hui que : 1 mammifère sur 10 est menacé d'extinction, 1



reptile sur 4 est menacé d'extinction, 1 amphibien sur 4 est menacé d'extinction, 1 oiseau nicheur sur 3 est menacé d'extinction en France métropolitaine.

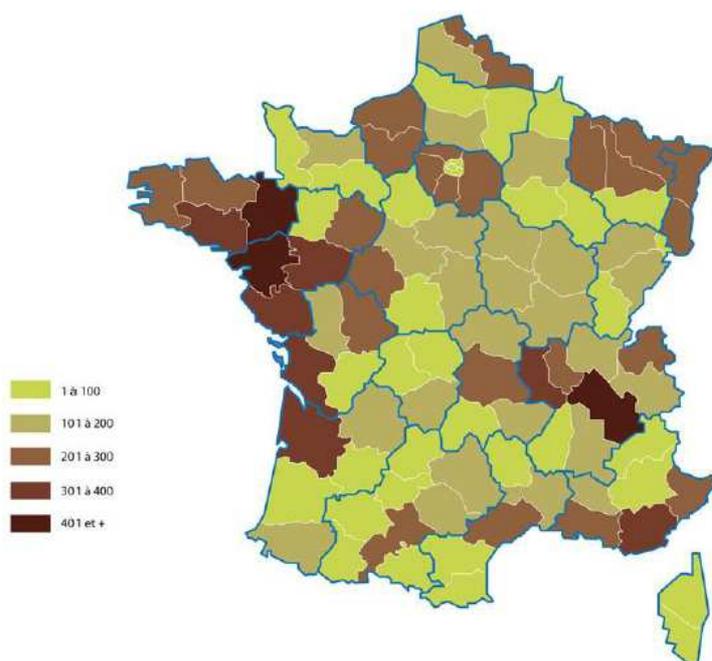
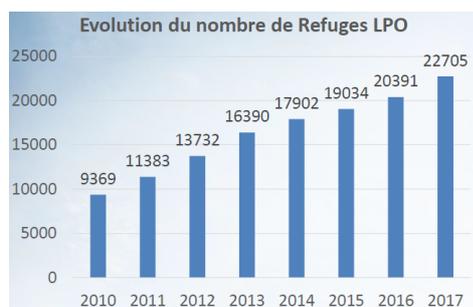
Les causes possibles de ce déclin sont multiples : l'urbanisation et les infrastructures qui augmentent la fragmentation des espaces naturels, l'intensification des pratiques agricoles entraînant la diminution des surfaces des prairies naturelles et une augmentation de l'utilisation des pesticides, le réchauffement climatique qui perturbe la phénologie de la faune et de la flore... mais d'autres facteurs encore inconnus peuvent également intervenir.

Des pistes d'action sont possibles. Tout d'abord de nouveaux lieux de reproduction peuvent être proposés à la faune. L'utilisation des pesticides doit pouvoir baisser. Enfin, il faut maintenir des habitats naturels favorables en privilégiant des plantes locales. Toutes ces préconisations peuvent être reprises par les particuliers ou les collectivités au sein de refuges LPO. Le premier refuge de ce type a vu le jour en 1921, suite aux ravages de la première guerre mondiale. Ce dispositif a été revu au début des années 2000 et est maintenant intégré dans un programme plus large appelé U2B pour Urbanisme, bâtiment et biodiversité, ou comment réfléchir la construction des bâtiments pour favoriser la biodiversité.



Un refuge LPO est un terrain public ou privé, à partir du 1^{er} mètre carré jusqu'à plusieurs hectares, pour lequel le propriétaire s'engage moralement à favoriser la biodiversité et reçoit pour cela un agrément, qui n'a aucun statut juridique. Les quatre engagements à tenir portent sur la création de conditions propices à l'accueil de la faune et flore locale, la non-utilisation de produits chimiques, la réduction de l'impact sur l'environnement et l'interdiction de la chasse.

En 2017, il existe en France 22 705 refuges, dont 20 680 particuliers, 1 572 en établissements pédagogiques et 453 en collectivités. Ainsi, 38 000 ha de terrain sont préservés par ces agréments. Les refuges LPO forment le 1er réseau de jardins



écologiques en France. Dans le département de la Loire, 446 refuges particuliers existent, pour une dizaine de refuges collectivités.



Un refuge peut être un simple balcon, ou un parc fermé de plusieurs hectares, un jardin public, un carré de jardin... et des aménagements simples peuvent y être réalisés afin d'améliorer l'accueil de la biodiversité : nichoirs, mangeoires, hôtels à insectes, végétation laissée en libre évolution, murets en pierres sèches, tas de bois, mares... Les refuges LPO sont structurés en réseau au sein duquel les participants peuvent trouver des conseils et des ressources, des protocoles d'enquêtes participatives et participer à des sorties collectives « refuges ».



Les jardins sont des outils de préservation de la biodiversité car ils jouent le rôle de refuges pour la faune et la flore et leur réseau contribue à faciliter les déplacements d'espèces par leur rôle de corridor biologique, sous forme de « pas japonais ». Ce sont également des supports pédagogiques et des outils pour la sensibilisation du grand public.

Nicole FOREST, adjointe au Patrimoine de Saint-Chamond, témoigne ensuite de son expérience. La commune de Saint-Chamond, ville-porte du Parc du Pilat, a fait le choix de labelliser 1,7ha de terrain situé dans le quartier de Fonsala en Refuge LPO. La démarche n'a pas été facile et il a fallu convaincre à la fois les habitants et les élus de l'intérêt de la démarche. La mise en place d'un tel espace peut faire peur aux riverains et il est nécessaire de faire preuve de pédagogie pour mener le projet à son terme. Après avoir convaincu le voisinage et les autres élus de la commune, la phase réalisation a pu commencer avec l'intervention du service espaces verts de la commune. Maintenant le terrain est labellisé pour une durée de 5 ans et sert d'espace de bien-être pour la population et d'outil pour les enseignants.

Les élus peuvent être des moteurs importants pour ce type de démarche et il ne faut pas hésiter à les solliciter pour leur proposer de tels projets.

Échanges avec la salle :

- ✓ Les jardins ouvriers peuvent-ils être labellisés refuges ?

Béatrice JANKOWIAK répond que c'est possible, mais que cela dépend des propriétaires. Il faudrait contacter la LPO pour voir ensemble les possibilités.

- ✓ Quelle est la démarche pour faire partie de la LPO et des refuges ?

Béatrice JANKOWIAK précise qu'il est possible d'adhérer à l'association. Pour le refuge, il faut contacter la LPO pour obtenir un formulaire à renseigner et la charte à signer. La labellisation a un coût de 35€ pour un particulier, qui reçoit alors un kit refuge : un nichoir, une plaquette d'informations et un magazine annuellement.

- ✓ Est-ce que l'utilisation de la bouillie bordelaise est interdite dans les refuges ?

Bertrand MONTAGNY précise que la bouillie bordelaise est un produit autorisé en agriculture biologique, donc a priori c'est un moindre mal. Cependant il est encore mieux de s'en passer.

- ✓ Comment interdire les chasseurs de passer chez soi ou de tirer chez soi ?

Béatrice JANKOWIAK répond que le statut de refuge n'a aucune valeur juridique et n'interdit pas la chasse de fait.

Régis DIDIER précise que lors de la mise en place d'une association communale de chasse agréée (ACCA), tous les terrains communaux sont intégrés au territoire de chasse. Mais un propriétaire peut choisir d'en retirer son terrain, tout en restant responsable des dégâts éventuels de gibier sur des parcelles alentours. C'est une procédure longue mais la possibilité existe.

Lors de cette matinée 68 personnes étaient présentes pour échanger sur ce thème de l'écosystème du jardin.

Tout au long de la journée la troupe de théâtre d'improvisation « **Improve Yourself** » a ponctué les échanges d'une touche d'humour, en partageant leur vision décalée de la biodiversité du jardin et des observatoires participatifs.



Les ateliers

Les échanges de la matinée continuent lors du repas pris au Nect'Art et avant le début des ateliers de l'après-midi. 5 sont proposés aux participants :



- **Permaculture et biodiversité**, animé par **Guillaume GAUTHEY**, centre agro-écologique et touristique de la Rivoire. Atelier de découverte de la permaculture au jardin potager.

- **Des abris pour les petites bêtes**, animé par **Fabien PERRET** de Nature en Mont Pilat. Atelier de constructions de nichoirs et hôtels à insectes pour les petits et les grands.



- **Les observations au jardin et la photographie comme outil de (re)connaissance des insectes**, animé par **Anne DOZIERES** du Muséum national d'Histoires naturelles. Découverte du dispositif Spipoll, Suivi photographique des insectes pollinisateurs.

- **Favoriser la biodiversité du jardin**, animé par **Ludovic CHAMARD** du CPIE des Monts du Pilat. Réflexions sur les aménagements possibles au jardin afin de favoriser l'accueil de la biodiversité.



- **Expressions libres au jardin**, animé par **Sylvie RIPOCHE** de l'association Terres des mots. Atelier d'écriture sur le thème du jardin : haïkus, « j'aime... je n'aime pas » et « c'est bien, quel délice »

Rendus de l'atelier « Expressions libres au jardin » :

« Lézarder au soleil,

Un livre à la main,

Un nuage, la pluie !

Quel délice ! »

« J'aime l'odeur de la terre après la pluie, les roses, les dahlias, les tagètes, les herbes folles qui dansent avec la brise, la lente pousse des carottes, les tomates qui rougissent au soleil, le soleil sur ma joue.

Je n'aime pas la vache du voisin qui s'installe dans mon potager. »

« Un bon repas,

Le raisin de la treille,

Je digère. »



Conclusion de la journée

Nicole FOREST clôture cette journée en remerciant la commune de Saint-Julien-Molin-Molette et Ciné-Molette pour la mise à disposition de la salle de la Passerelle et des salles d'ateliers, ainsi que les équipes du Parc et du CPIE qui ont œuvré à l'organisation de ces 6èmes rencontres de l'observatoire de la biodiversité du Parc du Pilat. Rendez-vous est donné dans deux ans pour une nouvelle journée d'échange sur le thème de la biodiversité.

Pour aller plus loin :

Parc du Pilat : www.parc-naturel-pilat.fr

Patrimoines du Pilat : www.pilat-patrimoines.fr

CPIE des Monts du Pilat : www.cpie-pilat.fr

Phénoclim : phenoclim.org

Vigie Nature : vigienature.mnhn.fr

Refuges LPO : refuges.lpo.fr

INPN : inpn.mnhn.fr